

### DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

13H15 -	MOT	DE	<b>BIEN</b>	<b>VENU</b>	Ε
---------	-----	----	-------------	-------------	---

13H20 - **MISE EN CONTEXTE** 

PRÉSENTATION DU PORTRAIT

13H35 - **PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC** 

14H05 - **PÉRIODE DE QUESTIONS** 

14H35 - **PRÉSENTATION DES ÉTAPES À VENIR** 

14H50 - **TABLES DE DISCUSSIONS** 

15H40 - **PRÉSENTATION DES RÉSULTATS** 

15H50 - **MOT DE CLÔTURE** 



#### Depuis 2017, Réforme de l'encadrement juridique applicable aux milieux humides et hydriques (MHH).

- 5 lois sont modifiées dans le but d'assurer la conservation des MHH:
  - La Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (Loi sur l'eau);
    Loi sur la conservation du patrimoine naturel;
    Loi sur la qualité de l'environnement;
    Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
    Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- Oblige les MRC à élaborer un PRMHH (art. 9 modifiant l'article 15 de la Loi sur l'eau);
- Fixe au 16 juin 2022 la date limite de transmission du PRMHH au ministre.

#### Pour remplir cette obligation la MRC de La Matapédia:

- Confie le dossier à son Service d'aménagement et d'urbanisme;
- Engage un consultant : Le Bureau d'écologie appliquée;
- Jumelle ses efforts avec les autres MRC du Bas-Saint-Laurent dans la recherche de données et d'outils pour l'élaboration du PRMHH;

#### Cadre de référence:

Le PRMHH doit reposer sur trois grands principes:



Favoriser l'atteinte d'aucune perte nette de MHH



Assurer une gestion cohérente des bassins versants



Tenir compte des enjeux liés aux changements climatiques

#### Le PRMHH est constitué des quatre sections suivantes :

Portait du territoire

Diagnostic environnemental

Engagement de conservation

Stratégie de conservation

MAI 2022 MAI 2022

JUIN 2022

**JUIN 2022** 

#### Cadre de référence:

La MRC doit assurer la compatibilité de son SAR avec le PRMHH:



« LOI SUR L'EAU »

(QUÉBEC)

**PRMHH** 

(MRC)

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ ET RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (MRC)

PLANS ET RÈGLEMENTS D'URBANISME

(MUNICIPALITÉS LOCALES)



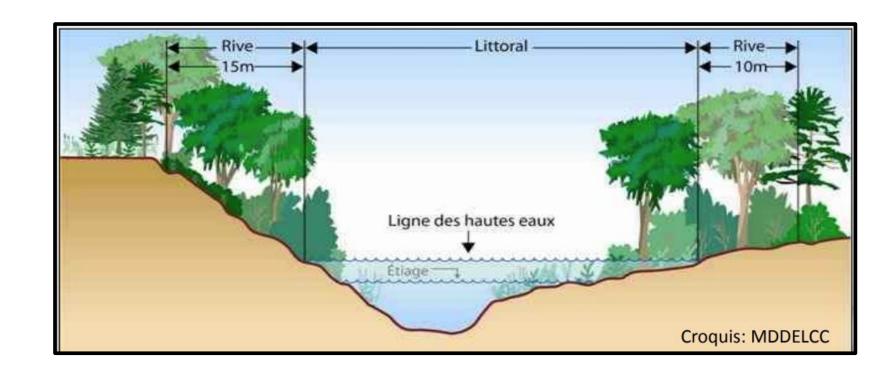
#### Qu'est ce qu'un milieu humide?

**Source Canards Illimités Canada** 



## Qu'est ce qu'un milieu hydrique?

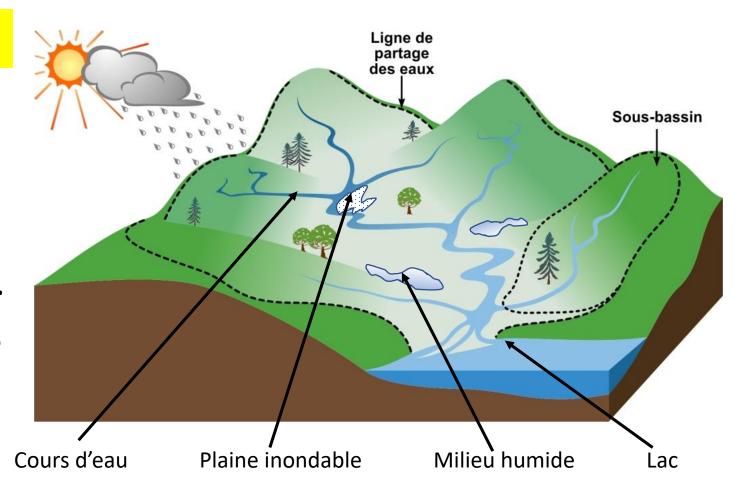
- Lac;
- Cours d'eau;
- Plaine inondable définie au SAR;
- Rives.



## Qu'est ce qu'un bassin versant?

Espace géographique alimentant un cours d'eau (ou un lac) et drainé par lui.

Est limité à l'amont par une ligne de partage des eaux.

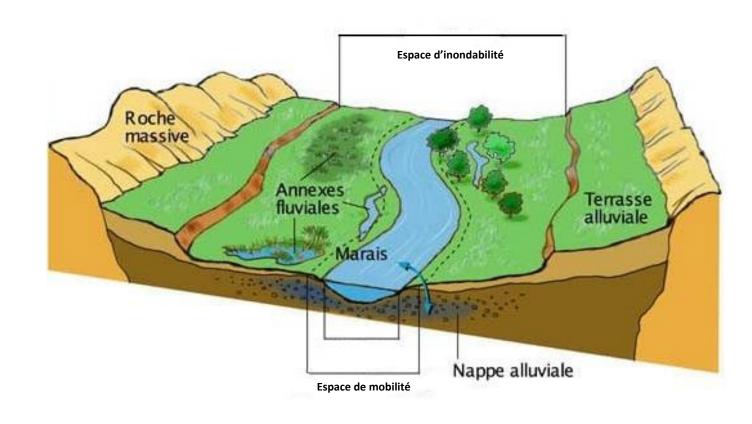


## Qu'est ce qu'un espace de liberté:

- Espace de mobilité : Dynamique latérale et crues de récurrence de 0-2 ans
- Espace d'inondabilité: Cotes d'inondation de récurrence de 20 ans et 100 ans

## Qu'est ce qu'un espace intégré :

Milieux humides en lien avec un cours d'eau



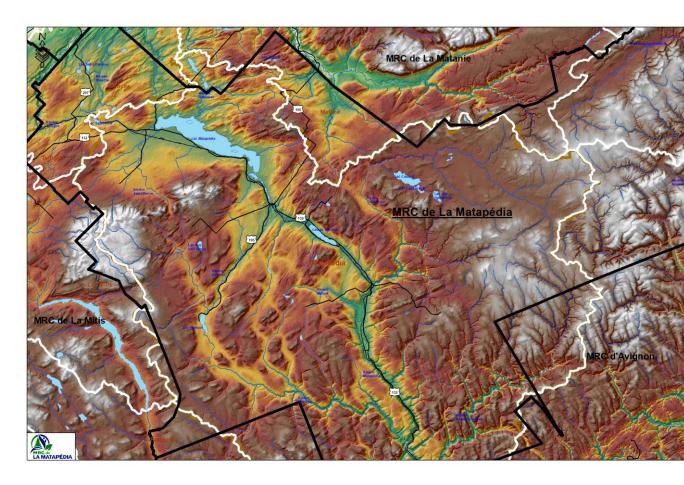




#### Contexte d'aménagement:

#### Portrait géographique général:

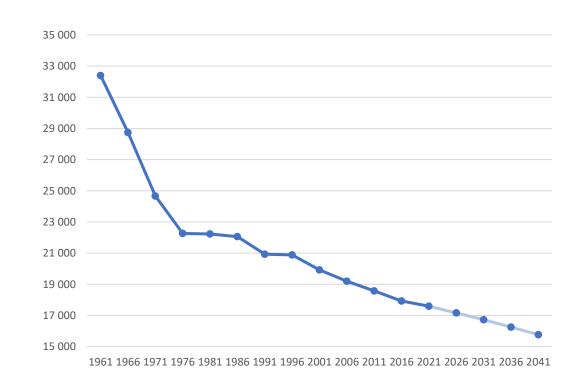
- Relief: Large vallée
- 4 bassins de drainage:
  - Le principal bassin (3900 km²) prend sa source dans le lac Matapédia et se déverse dans la rivière Ristigouche;
  - Trois autres bassins drainent les eaux vers le fleuve Saint-Laurent et la baie des Chaleurs.
- 200 lacs de multiples dimensions.



#### Contexte d'aménagement:

#### Portrait socio-économique:

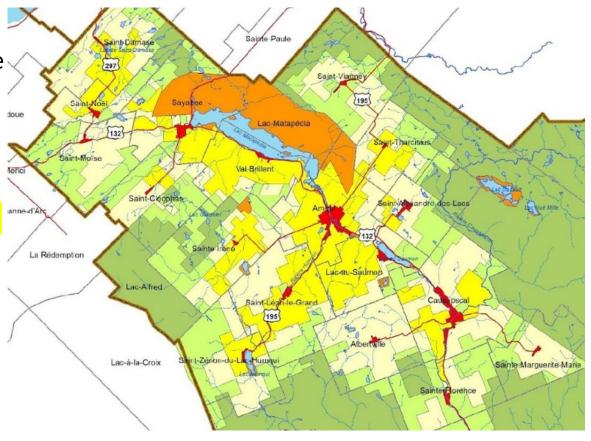
- L'occupation du territoire est conditionné par l'essor des compagnies forestières.
- Le milieu habité couvre 18 municipalités situées dans les principales vallées et les collines environnantes.
- Déclin démographique important (32 393 en 1961 à 17 592 en 2021) qui s'explique par la restructuration nationale de l'économie (passage d'une économie traditionnelle à une économie reposant sur la spécialisation et mondialisation de l'industrie);
- Économie locale basée l'exploitation des ressources (forêt, agriculture, faune, éolien);



#### **Contexte d'aménagement:**

#### Portrait socio-économique:

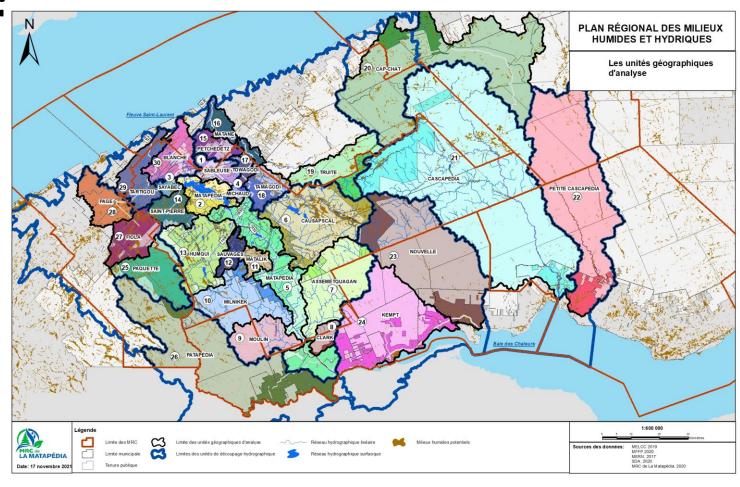
- La majorité de la population vit dans les périmètres d'urbanisation et le développement urbain représente une pression importante sur les MHH.
- Les abords des lacs et rivières sont très prisés pour la villégiature où la pollution provient des installations septiques et de la destruction des bandes riveraines.
- Les zones agricoles sont également sujettes à la pollution par l'utilisation des pesticides et des fertilisants et l'insuffisance de protection des bandes riveraines.
- Le milieux forestiers constituées de terres privées et publiques, sont essentiellement utilisées à des fins d'exploitation forestière. Les sols mis à nu, le compactage par la machinerie et l'aménagement des chemins forestiers ont également des impacts sur les MHH.



**Contexte environnement:** 

#### Les bassins versants

- 4 grands bassins versants touchent la MRC:
  - Matapédia-Restigouche;
  - Nord-Est du Bas-Saint-Laurent;
  - Gaspésie Nord;
  - Gaspésie Sud.
- 30 sous-bassins versants soit, les unités géographiques d'analyse du PRMHH.



#### **Contexte environnement:**

#### Les milieux humides

- Sont d'origine naturelle ou parfois anthropique.
- Sont observés partout:
  - dans le fond des vallées;
  - dans les dépressions;
  - sur les plateaux;
  - près des milieux hydriques (espaces intégrés).

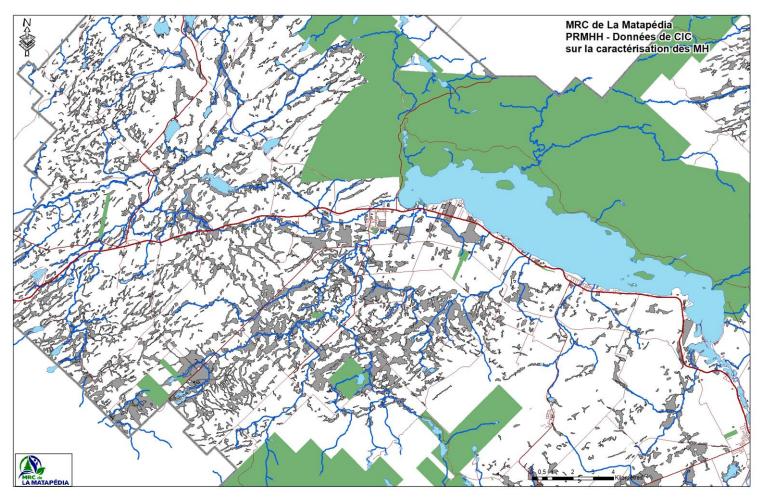
Tableau 2.14. Superficie et pourcentage de milieux humides potentiels par municipalité selon la
cartographie 2019 du MELCC

Municipalité	Superficie de la municipalité (ha)	Superficie des milieux humides (ha)	%
Albertville	10 471	1 327	12,7
Amqui	12 827	1 473	11,5
Causapscal	16 234	500	3,1
Lac-au-Saumon	8 504	859	10,1
Saint-Alexandre-des-lacs	9 155	629	6,9
Saint-Cléophas	9 849	1 661	16,9
Saint-Damase	11 963	1 060	8,9
Saint-Léon-le-Grand	12 954	1 109	8,6
Saint-Moïse	11 196	1 716	15,3
Saint-Noël	4 526	368	8,1
Saint-Tharcisius	7 935	855	10,8
Saint-Vianney	14 618	1 243	8,5
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	11 496	1 196	10,4
Sainte-Florence	10 325	173	1,7
Sainte-Irène	13 643	1 005	7,4
Sainte-Marguerite-Marie	8 666	373	4,3
Sayabec	14 032	2 012	14,3
Val-Brillant	9 170	758	8,3
TNO (Territoires non organisés)	345 809	20 963	6,1

#### **Contexte environnement:**

#### Les milieux humides (suite)

- Plusieurs sources d'information permettent de localiser les milieux humides.
- Une récente étude réalisée par Canards Illimités Canada vient peaufiner nos connaissance dans ce domaine



#### **Contexte environnement:**

#### Les milieux hydriques

- La plupart des plans d'eau sont qualifiés d'ultraoligotrophes (profonds et oxygénés) et mésotrophes (moins profonds et moins oxygénés), ce qui témoigne d'une belle qualité générale.
- En comparaison, un plan d'eau de qualité eutrophe a une faible profondeur, peu d'oxygène, des pentes littorales faibles et est riche en éléments nutritifs qui stimulent la croissance d'algues.
- Les plans d'eau présentent des signes d'enrichissement (nutriments) s'expliquant, notamment, par la dégradation et l'artificialisation progressive des berges.
- De nombreux cours d'eau drainent ces lacs et s'écoulent vers la Baie-des-Chaleurs ou vers le fleuve en empruntant des rivières.

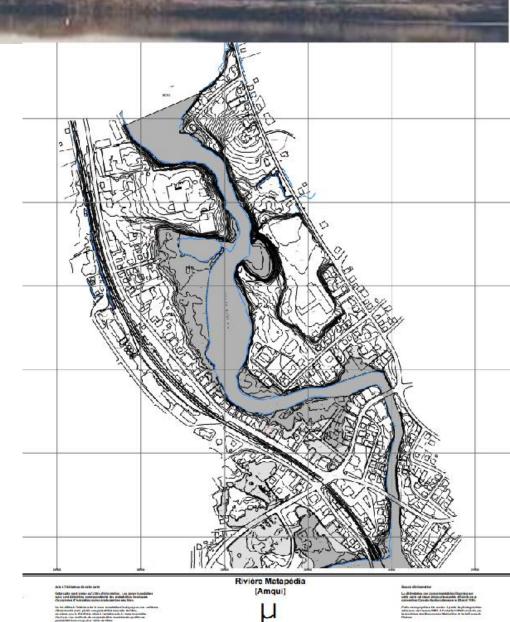
Tableau 2.15. Données sur les lacs les plus fréquentés du grand bassin de la rivière Matapédia (OBVMR, 2015)						
Hydrologie	Toponyme	Superficie (km2)	Profondeur maximale (m)	Profondeur moyenne (m)	Niveau d'eutrophisation	
Lac	Lac Matapédia	37,82	42,5	16,5	Oligomésotrophe	
	Lac Nemtayé	0,75	6,3	-	Oligomésotrophe	
	Lac Humqui	1,92	38,7	-	Oligotrophe	
	Lac au Saumon	3,34	-	-	Mésotrophe	
	Lac du Portage	1,55	25	10,8	Oligomésotrophe	
	Lac Towago	0,73	13,1	3,6	Oligomésotrophe	
	Lac Casault	4,14	-	-	_	
	Lac Causapscal	0,88	-	-	_	
	Lac Huit-Milles	1,34	-	-	Mésotrophe	

#### **Contexte environnement:**

#### Les zones inondables

- Les récurrences:
  - La zone 0-20 ans correspond à une chance sur 20 (5%) d'atteindre cette limite à chaque année.
  - La zone 20-100 ans correspond à une chance sur 100 (1%) d'atteindre cette limite à chaque année.
- 348,89 hectares de zones inondables de récurrence 0-20 ans sont répertoriés;





#### **Contexte environnement:**

#### Les zones inondables (suite)

- En amont de la rivière Matapédia, les zones répertoriées sont près d'Amqui et de Lac-au-Saumon, et le long de la rivière Humqui.
- Causapscal et Sainte-Florence sont présentent également des secteurs à risque d'inondation.
- L'aval de la rivière Matapédia à partir de Routhierville est moins propice aux inondations car la topographie y est plus escarpée.
- La rivière Tartigou présente également un secteur à risque d'inondation à Saint-Noël.

Tableau 2 16 Zone	se inandables réportariées	nràc doc municipalitác	dancia MPC da la Mat	anédia et nar cours d'eau

		Zones inondables (hectares)			
Cours d'eau	Municipalité	Zone de grand courant – récurrence de crues 0-20 ans		Zone de faible courant – récurrence de crues 20- 100 ans	
		Hectare	%	Hectare	%
Rivière Causapscal	Causapscal	0,35	0	0,02	0
Total rivière Causapscal		0,35	0	0,02	0
	Amqui	41,6	12	7,49	12
Rivière Humqui	Saint-Léon-le-Grand	81,8	23	7,25	11
	Saint-Zénon-du-lac-Humqui	24	7	4,84	8
Total Rivière Humqui		147,4	42	19,58	30
	Amqui	47,85	14	19,57	30
Rivière Matapédia	Causapscal	26,13	7	2,53	4
niviere iviatapeula	Lac-au-Saumon	102,48	29	13,66	21
	Sainte-Florence	21,27	6	9,12	14
Total rivière Matapédia		197,73	57	9,12	70
Rivière Tartigou	Saint-Noël	3,44	1	0	0
Total rivière Tartigou		3,44	1	0	0
Total général		348,89		64,5	

#### **Contexte environnement:**

#### Eau potable et gestion des eaux usées

- La majorité des municipalités s'approvisionnent dans les eaux souterraines.
- Pour certaines municipalités telles que Sainte-Florence et Lac-au-Saumon, des problématiques d'accès à l'eau potable surviennent occasionnellement.
- Dans le cas des rejets des eaux usées, certaines municipalités ne sont pas encore munies d'unité de déphosphoration et les eaux sont directement rejetées dans les cours d'eau.
- 3 418 fosses septiques individuelles se trouvent sur le territoire.
- Le suivi de la conformité ou la performance de des installations septiques individuelles est difficile.

Tableau 2.17. Type d'approvisionnement en eau potable par municipalité dans la MRC de La Matapédia				
Municipalité	Approvisionnement en eau potable	Nombre de personnes desservies		
Saint-Vianney	Souterrain (puits tubulaire )	300		
Sayabec	Souterrain (puits tubulaire)	1540		
Saint-Cléophas	Souterrain (puits tubulaire )	129		
Saint-Moïse	Souterrain (puits tubulaire) et réservoir - sans traitement	306		
Lac-au-Saumon	Souterrain et surface	85 et 968		
Albertville	Majoritairement des puits privés	N/A		
Saint-Damase	Saint-Damase Souterrain considérée de surface (puits tubulaire)			
Saint-Tharcisius	Souterrain (puits tubulaire)	225		
Saint-Zénon-du-lac-Humqui	Majoritairement des puits privés	N/A		
Saint-Léon-le-Grand	Majoritairement des puits privés	N/A		
Sainte-Irène	Souterrain (puits tubulaire)	609		
Sainte-Marguerite	Majoritairement puits privés	N/A		
Saint-Alexandre-des-Lacs	Souterrain (puits tubulaire)	160		
Amqui	Souterrain (puits tubulaire) - sans traitement	4952		
Val-Brillant	Souterrain (puits tubulaire)	710		
Sainte-Florence	ainte-Florence Surface - sans traitement			
Causapscal	Souterrain (puits tubulaire)	2300		
Saint-Noel	Souterrain (puits tubulaire)	325		

#### **Contexte environnement:**

#### Perturbations communes aux milieux humides et hydriques

- Les espèces envahissantes:
  - Espèces floristiques exotiques envahissantes (ex.: salicaire pourpre, alpiste roseau, renouée du Japon).
  - Espèces aquatiques envahissantes (ex.: algue didymo, élodée du Canada, myriophylles).
  - Espèces fauniques exotiques envahissantes (ex.: tortue à oreilles rouges et la truite arc-en-ciel).
  - Autres espèces exotiques envahissantes ont un potentiel d'introduction (ex.: grenouillette, myriophylle à épis, châtaigne d'eau, berce du Caucase, moule zébrée,. Etc.)
- L'utilisation des ressource naturelles:
  - Les opérations forestières (érosion des territoires de coupes et lors de la création de nouveaux chemins forestiers).
  - Possible surexploitation des populations de touladi en raison de l'absence d'un programme de déclaration des prises.
- Fragmentation de l'habitat:
  - L'urbanisation, les voies de transport, l'agriculture et l'exploitation des ressource mènent au morcellement de la forêt, des corridors riverains et des milieux humides. Se faisant, la connectivité entre les milieux terrestres ou aquatiques peut parfois devenir déficiente.



#### **Contexte environnement:**

#### Perturbations spécifiques aux milieux humides

- Remblayage ou conversion en terre agricole.
- Drainage et réaménagement à diverses utilisation

#### Perturbations spécifiques aux milieux hydriques

- Linéarisation ou canalisation de cours d'eau (283 km).
- Tronçons de rivières circonscrits dans des gabions.
- Restriction des cours d'eau par des ponts et ponceaux.
- Construction et le remblayage des zones inondables.
- La dégradation des bandes riveraines.
- Érosion et sédimentation des rivières.
- Obstacle à la libre circulation (barrage)
- Embarcations nautiques motorisées.
- Traverses à gué.
- Activités récréatives sur ou près des plans d'eau.





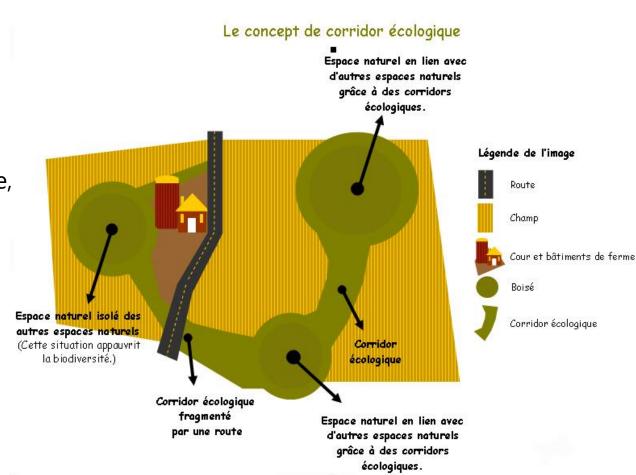




#### **Contexte environnement:**

#### Milieux naturels d'intérêt

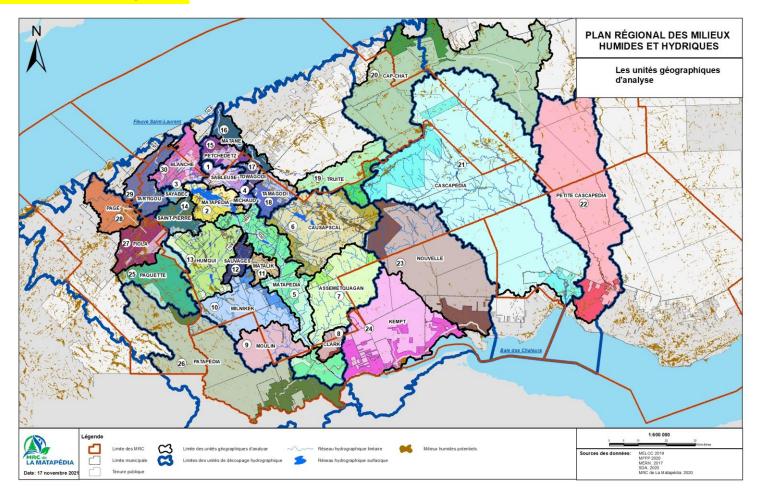
- Refuges biologiques
- Écosystèmes forestiers exceptionnels
- Habitats fauniques : (cerfs de Virginie, héronnière, pygargue, etc.)
- Rivières à saumon
- Tourbière de la rivière Causapscal
- Arboretum de la Seigneurie du Lac Matapédia
- Refuge thermiques pour les salmonidés
- Les espace naturel assurant la connectivité (corridor écologique).
- Espèces floristiques et fauniques à statut précaire
- Etc.





#### Les unités géographiques d'analyse

- Le diagnostic des milieux humides et hydriques est présenté par unité géographique d'analyse (UGA).
- Chaque UGA constitue un découpage géographique du territoire en fonction d'un sous-bassin versant des milieux humides et hydriques.
- La MRC compte 30 UGA.



#### Les critères d'analyse des 30 UGA

#### Organisation des MHH:

- Morphologie du territoire supportant les MHH;
- · Organisation des MHH dans le sous bassin versant;

#### • Qualité des MHH:

- Écosystèmes et biodiversité
- Signes d'eutrophisation
- Qualité des bandes riveraines
- Anthropisation des MHH
- Etc.

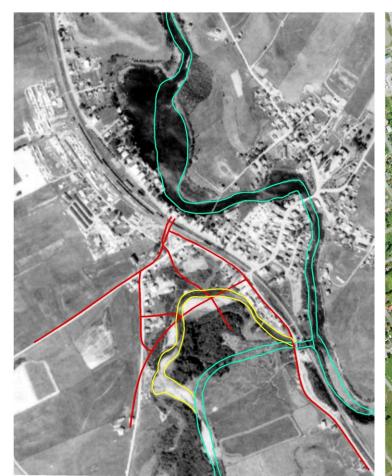


- Perturbations des MHH:
  - Perturbations liées à l'urbanisation :
    - Artificialisation des rives
    - Imperméabilisation du sol
    - Ruissellement
    - Restriction d'espace de liberté
    - Linéarisation des cours d'eau
    - Rejets d'eaux usées
    - Remblayage des MHH
    - Etc.



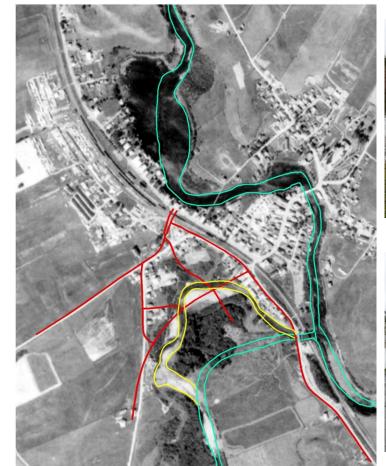


- Perturbations des MHH:
  - Perturbations liées à l'urbanisation :
    - Artificialisation des rives
    - Imperméabilisation du sol
    - Ruissellement
    - Restriction d'espace de liberté
    - Linéarisation des cours d'eau
    - Rejets d'eaux usées
    - Remblayage des MHH
    - Etc.





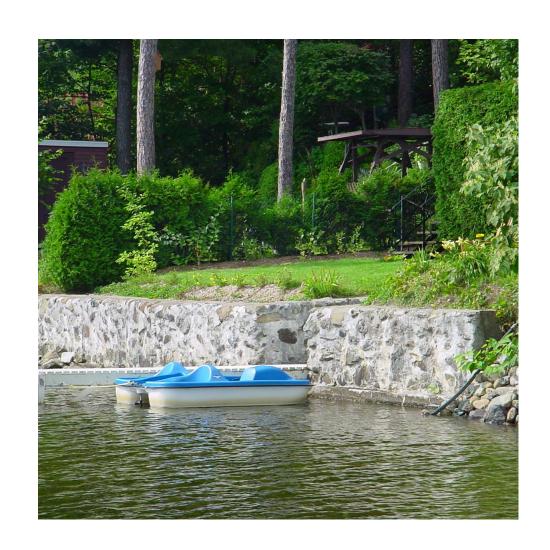
- Perturbations des MHH:
  - Perturbations liées à l'urbanisation :
    - Artificialisation des rives
    - Imperméabilisation du sol
    - Ruissellement
    - Restriction d'espace de liberté
    - Linéarisation des cours d'eau
    - Rejets d'eaux usées
    - Remblayage des MHH
    - Etc.



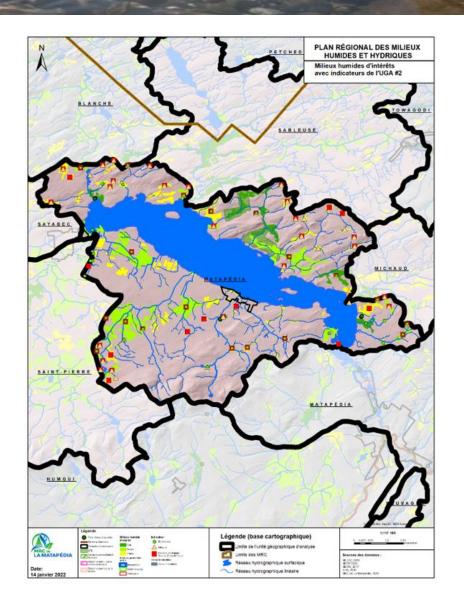




- Perturbations des MHH (suite) :
  - Perturbations d'origine récréative :
    - Villégiature (quais, rampes de mise à l'eau, bandes riveraines, installations septiques, etc.)
    - Circulation de bateaux (érosion des berges)
    - Pêche (pression sur certaines espèces)
    - Sentiers (compaction, drainage, ruissellement)
  - Perturbations par l'exploitation des ressources naturelle`:
    - Interventions forestières (rétention des sols)
    - Gravières (apport de sédiments)
    - Agriculture (engrais, pesticides, bande riveraine)



- Évaluation des milieux MHH d'intérêt :
  - Analyse, dans une base de données, des informations nécessaires à la détermination de la valeur d'intérêt des MHH.
  - Filtres grossiers: fonctions écologiques, services écosystémiques, biodiversité et intégrité.
  - Filtres fins: qualité thermique, écosystèmes exceptionnels, alimentation d'eau potable, intégrité, etc.
  - Classification des niveaux d'intérêt (Fort, moyen, faible)



## Les critères d'analyse des 30 UGA

#### Analyse FFOM

- Le diagnostic des milieux humides et hydriques repose sur une analyse FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) réalisée pour chaque UGA.
- L'analyse FFOM permet d'établir les enjeux, les orientations et les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour chaque UGA.

#### Forces / Opportunité :

- Le territoire forestier occupe la grande majorité des UGA;
- Le territoire est riche en biodiversité (ZEC, réserves fauniques, habitat faunique d'intérêt, forêt rare, etc.);
- Présence de MHH à valeur élevée ;
- Lien d'attachement fort des organismes locaux et des citoyens impliqués dans la protection des MHH;
- Présences de nombreux lacs dont certains sont de grandes superficies;
- Peu de problématiques liés aux inondations.

#### Faiblesses / Menaces:

- Perturbation de certains MHH (voies de transports, urbanisation, industrie, agriculture, exploitation forestière, villégiature, etc.);
- Anthropisation des secteurs riverains ( utilisation d'engrais et de pesticides, restriction de l'espace de liberté, stabilisation des berges non végétalisées, linéarisation des cours d'eau, etc.);
- Ceinture de plusieurs lacs en villégiature par des propriétés privées;
- Compactage et imperméabilisation du sol;
- Signes d'eutrophisation de plusieurs lacs;
- Milieux favorables à l'installation des espèce exotiques envahissantes (EEE);
- Zones inondables en territoire occupé (rivières Humqui, Matapédia, Tartgou);
- Changements climatiques accentueront certaines de ces problématiques et certaines actions de préventions peuvent être mises en place afin d'augmenter la résilience du territoire.
- Changements climatiques

#### Les critères d'analyse des 30 UGA

Le diagnostic des 30 UGA comporte plusieurs centaines de pages et ne peut être présenté de façon détaillée.

La version complète du portrait et du diagnostic vous a préalablement été transmise par courriel. Nous vous invitons à consulter ce document et à nous adresser toutes vos questions.

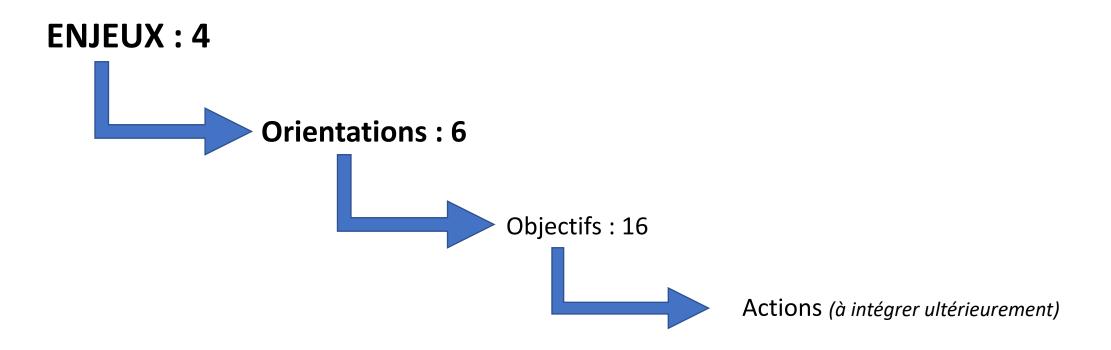
Pour vous faciliter le repérage, les UGA portent le nom du milieu hydrique constituant le bassin de drainage principal (ex.: rivière Sayabec, rivière Humqui, rivière Causapscal, etc.).



PORTRAIT ET DIAGNOSTIC - PROJET À VALIDER

Présenté à la commission d'aménagement : 25 avril 2022 Adopté par le conseil de la MRC : 11 mai 2022

#### Enjeux, orientations et objectifs



## Enjeux, orientations et objectifs

Enjeu 1: Les fonctions hydrologiques des MHH

<b>Orientations</b>	Objectifs			
	Conserver ± <b>15%</b> de milieux humides dans le cadre du principe d'aucune perte nette par la séquence éviter-minimiser-compenser			
Maintenir et améliorer les fonctions	Restaurer les bandes riveraines de faible qualité et protéger celles de bonne qualité en considérant l'occupation existante			
	Évaluer la conformité des installations septiques ainsi que de leur entretien			
	Évaluer la conformité des quais et rampes de mise à l'eau aux normes provinciales			
	Éviter de ceinturer les lacs de villégiature			

## Enjeux, orientations et objectifs

Enjeu 2 : Les fonctions écosystémiques des MHH

Orientations	Objectifs
	Conserver ± 15 % de milieux humides : - ayant une valeur élevée de biodiversité - en lien
Maintenir et	avec la connectivité des habitats
	Réduire les impacts des interventions dans un rayon de 300 mètres des milieux hydriques
Tonctions	d'intérêt supérieur. Éviter l'introduction de la moule zébrée et d'autres espèces exotiques envahissantes
écosystémiques	Réduire les apports en sel de voirie provenant des principales routes vers les milieux
des MHH	humides et hydriques
	Réduire l'utilisation d'engrais et de pesticides pour l'entretien des pelouses

## Enjeux, orientations et objectifs

Enjeu 3 : Les fonctions sociales des MHH

<b>Orientations</b>	Objectifs		
améliorer les fonctions sociales des	Conserver les milieux hydriques d'intérêt supérieur et de ± 15 % de milieux humides ayant une valeur élevée dans le cadre du principe d'aucune perte nette par la séquence éviterminimiser-compenser en fonction des usages suivants : - Eau de consommation humaine et animale; - Attrait pour la villégiature; - Récréation : pêche, baignade, navigation de plaisance et sports nautiques;Paysages		
Favoriser l'accessibilité publique aux lacs et cours d'eau	Assurer un accès public aux lacs et cours d'eau d'intérêt pour la villégiature		

## Enjeux, orientations et objectifs

Enjeu 4 : La sécurité dans le contexte des changements climatiques

Orientations	Objectifs			
S'assurer que les	Effectuer la réfection des ponceaux problématiques			
infrastructures soient				
adaptées aux aléas	Restaurer l'espace de liberté de cours d'eau présentant des problématiques			
météorologiques liés aux	spécifiques.			
changements climatiques				
Assurer une gestion des	Mettre en place des mesures de mitigation pour les fossés problématiques en			
eaux favorisant la	termes d'apport en sédiments aux milieux humides et hydriques			
régulation (infiltration, rétention)	Mettre en place des mesures favorisant l'infiltration des eaux de ruissellement in situ			

# QUESTIONS

# Pause de 15 minutes

# Tables de discussion

#### **MEMBRES DES GROUPES DE DISCUSSIONS**

ÉQUIPE 1	ÉQUIPE 2	ÉQUIPE 3	ÉQUIPE 4
Mireille Chalifour. DG. OBVMR	Renaud Beaucher-Perras, soutien au PDE, communications, OBVMR	Véronique Huard, stagiaire, OBVMR	Rébecca Gagnon, directrice adjointe, OBVMR
Marie-Hélène Langis, biologiste/chargée de projet, CREBSL	Julia Santos Silva, PH.D, chargé de projet, CREBSL	Valérie Delisle Gagnon, biologiste consultante en environnement	Ferme Casault (Donald Bergeron à valider), producteur agricole
Nancy Caron, productrice agricole, Ferme Sayabec 2010	Hugues Michaud, producteur agricole (laitier)	Bruno D'Astous, producteur agricole	Martin Lepage, ing. F., Directeur des services forestiers, ABSL
Mylène Gagnon, conseillère en aménagement du territoire, agroenvironnement et commercialisation	Marc-André Lechasseur, ing. F., directeur général, ABSL	Cédric Ouellet, ing. F, GFMN	Marc tétreault, agr., UPA BSL
Sébastien Nadeau, biologiste	Louise Paquet, superviseur travaux sylvicoles et environnement, Gestion Forestière Lacroix inc.	Richard Hallé, producteur agricole	Cyrille Taormina, conseiller en environnement, MRC de la Mitis
Guillaume Allard, aménagiste, MRC Avignon	Mireille McGrath-Pompon, conseillère au développement et aux affaires régionales, MERN	Jean-François Gagnon, Conseiller en développement régional, MAMH	Maxime Lévesque, urb., conseiller en aménagement du territoire et développement régional, MAPAQ
Nicolas Dionne, Conseiller en aménagement du territoire, MAMH	Chimene Ngomanda, DG intérim, Municipalité de Sayabec	Lisa Murray, technicienne en aménagement et géomatique, MRC de La Matanie	Nathalie Lévesque, directrice du service de génie municipal, MRC de La Matapédia
Mathieu Rioux, inspecteur, Ville d'Amqui	Sylvie Blanchette, mairesse d'Amqui	Mario Turbide, ing. F., directeur du service de foresterie, MRC de La Matapédia	Audrey Cloutier, DG, Sainte-Florence
Marcel Belzile, maire de Sayabec		Chantale Lavoie, préfet de la MRC de La Matapédia	Georges Guénard, maire de Saint-Vianney

# Tables de discussion

#### QUESTION À DÉBATTRE - QUELLES ACTIONS ASSOCIERIEZ-VOUS À CHACUN DES OBJECTIFS SUIVANTS ?

ÉQUIPE 1	ÉQUIPE 2	ÉQUIPE 3	ÉQUIPE 4
1.1.5 Éviter de ceinturer les lacs de villégiature	Inrotèger celles de honne qualité en considérant l'occupation	mise à l'eau aux normes provinciales	1.1.1 Conserver ± 15% de milieux humides dans le cadre du principe d'aucune perte nette par la séquence éviterminimiser-compenser
septiques ainsi que de leur entretien	valeur élevée de biodiversité - en lien avec la connectivité des	Ides principales routes vers les milieux humides et	2.1.3 Éviter l'introduction de la moule zébrée et d'autres espèces exotiques envahissantes
·	,	2.1.5. Réduire l'utilisation d'engrais et de pesticides pour l'entretien des pelouses	3.1.1 Conserver les milieux hydriques d'intérêt supérieur et de ± 15 % de milieux humides ayant une valeur élevée dans le cadre du principe d'aucune perte nette par la séquence éviter-minimiser-compenser en fonction des usages suivants : - Eau de consommation humaine et animale; - Attrait pour la villégiature; - Récréation : pêche, baignade, navigation de plaisance et sports nautiques;-Paysages
4.1.2 Restaurer l'espace de liberté de cours d'eau présentant des problématiques spécifiques.	14 L L Effectuer la refection des nonceaux problematiques	14.2.2 Mettre en place des mesures favorisant	4.2.1 Mettre en place des mesures de mitigation pour les fossés problématiques en termes d'apport en sédiments aux milieux humides et hydriques

## Tables de discussion

Présentation des résultats



## Suivi

- Rendre disponible sur le site web de la MRC le portrait et le diagnostic pour consultation. Les commentaires pourront être transmis jusqu'à deux semaines suivant la mise en disponibilité du document.
- Poursuivre l'élaboration du PRMHH selon la planification établie.

Portait du territoire

Diagnostic environnemental

**Engagement de** conservation

JUIN 2022 (CONCEPTION)

Stratégie de conservation

JUIN 2022 (CONCEPTION)

**MAI 2022** 

**MAI 2022** 

# Conclusion

Merci pour votre participation!